



POUR VOUS INSCRIRE

La fiche de candidature est à remettre à la Maison des Arts ou à l'école herblinoise de votre enfant avant le **mercredi 3 avril 2019**.

Ateliers et entretiens pour les candidats et rencontre avec les familles

- > lundi 29 avril à partir de 16 h 15
 - > mardi 30 avril à partir de 16 h 15
- (une convocation sera envoyée aux familles).

Commission d'admission

(inspection académique, collège, éducation nationale, Maison des Arts, parents d'élèves)

- > mercredi 15 mai 2019.

Enseignante référente : Fabrine LORET
fabrine.loret@saint-herblain.fr

CHAM

classe à horaires aménagés musique

voix

École primaire Nelson-Mandela

POUR NOUS JOINDRE

École Nelson-Mandela

Rue du Zambèze
44800 Saint-Herblain
02 28 25 27 23

Maison des Arts

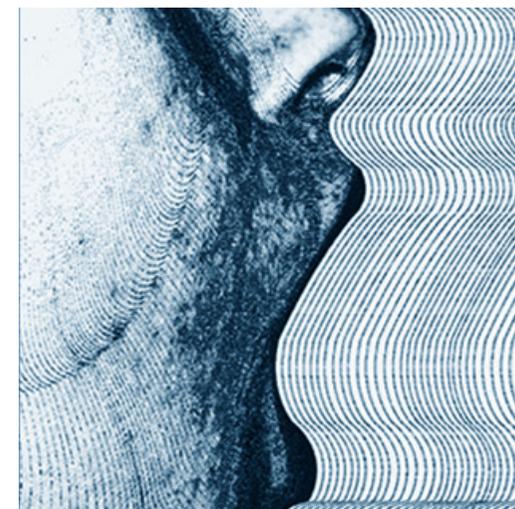
Chargée de coordination : Fabrine Loret
02 28 25 25 80
26 rue de Saint-Nazaire
44800 Saint-Herblain

Ouverture de l'accueil :

Lundi 14 h - 19 h
Mardi, jeudi et vendredi 10 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h
Mercredi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h
Samedi 9 h - 13 h

Direction de l'éducation

02 28 25 26 39
47 bis avenue de la Baraudière
44800 Saint-Herblain



2019-2020

MAISON DES ARTS
□ ▢ ▣ ▤ ▥ ▦ ▧ ▨ ▩



Ministère
Culture
Communication
académie
Nantes



La CHAM ?

L'épanouissement des enfants et leur réussite éducative sont favorisés par la pratique du chant collectif qui, par le biais de l'oreille, de la voix, et du corps tout entier, développe l'écoute et l'expression artistique.

POURQUOI ?

- Se positionner très vite en musicien interprète,
- Être à l'écoute de l'autre, acquérir plus d'assurance en public,
- Acquérir de la maîtrise de soi, le respect,
- Acquérir une bonne posture corporelle, une émission vocale saine, une diction précise,
- Se familiariser avec les différents langages musicaux,
- Être capable de gérer l'espace (déplacements et mise en scène),
- Éveiller le sens harmonique et développer l'écoute intérieure,
- Aborder le vocabulaire musical / les partitions,
- Acquérir une plus grande autonomie, développer sa créativité.

POUR QUI ?

Tout enfant qui entre en **CE1** ou **CE2** ou **CM1** et qui souhaite bénéficier d'un enseignement musical à dominante vocale. Cette inscription engage l'élève sur l'ensemble du cycle élémentaire (du CE1 au CM2), après avis d'une commission d'admission.

COMMENT ?

Les différents cours de chant choral et de steel-drum ont lieu à l'antenne nord de la Maison des Arts (groupe scolaire Nelson-Mandela).

QUAND ?

Pendant le temps scolaire et par semaine :

CE1 et CE2 : 1 h d'éducation musicale + 1 h de chant choral.

CM1 et CM2 : 1 h d'éducation musicale + 1 h 15 de chant choral et 45 mn de steel-drum.

Fiche de candidature à l'entrée en CHAM Nelson-Mandela

2019-2020

Nom de l'élève

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Né(e) le / /

Nom et prénom du **responsable légal** de l'enfant :

Adresse

Code postal

Ville

Tél. fixe

Tél. portable

E-mail

N° allocataire CAF

Actuellement à l'école
de Saint-Herblain.....
autre ville

Date et signature du responsable ou tuteur légal :

Fiche à remplir et à rapporter à l'école herblinoise
de votre enfant ou à la Maison des Arts
avant le mercredi 3 avril 2019

